

Changement du système de distribution de chaleur

Remplacement de nattes ou d'accumulateurs électriques par une distribution hydraulique en plus-value sur le changement de système de chauffage

Maison individuelle	Fr. 6'000.--
Habitat collectif, par logement	Fr. 3'500.--

Documents à fournir :

- le devis des travaux
- le descriptif et le schéma de l'installation
- en fin de procédure : les factures des travaux des éléments subventionnés